

# ÇA SE CHUCHOTE

La Vigne, Septembre 2004, page 20

## Le surgreffage séduit les grands crus de Bourgogne.

Lors de la journée portes ouvertes de l'Association technique viticole de Bourgogne (ATVB), le 1<sup>er</sup> septembre, de nombreux vigneronns se sont intéressés au surgreffage. Cette technique, réalisée en prestation de service par la société Worldwide Vineyards (Var), est encore peu répandue en Bourgogne. Mais elle séduit de plus en plus. De prestigieux domaines l'ont d'ailleurs adoptée pour la première fois cette année. Parmi eux, le château de Chambolle-Musigny, qui a surgreffé du chardonnay sur du pinot noir sur une parcelle de premier cru. Citons également le château de Vosne-Romanée qui a surgreffé une parcelle de 8.5 ares, classée en grand cru La Romanée, pour améliorer la qualité grâce à la sélection pinot noir « très fin » de l'ATVB. Sans oublier le non moins célèbre domaine de la Romanée-Conti qui a surgreffé 3500 m2 en 2003, là encore pour améliorer la sélection.

Pourquoi un tel attrait ? D'abord parce que contrairement à une plantation nouvelle, on ne perd qu'une seule récolte. Plutôt intéressant lorsque l'on produit des vins à haute valeur ajoutée !

Mais surtout on obtient des raisins aussi qualitatifs que ceux d'une vieille vigne, dès la première année. Mais les producteurs bourguignons sont loin d'être les premiers à avoir fait appel à cette technique. Par exemple, le château Mont-Redon, à Chateauneuf-du-Pape, a commencé à l'utiliser au cours de la campagne 1986-1987 pour transformer du Cinsault n. droit en Syrah n. dans des vignes de 35 ans d'âge.

### ÇA SE CHUCHOTE

Début septembre, seul un viticulteur bordelais avait fait une demande de déclassement de son bordeaux en vin de table. On peut voir là une belle histoire d'amour entre les vigneronns et leur AOC...

Les Bordelais ne déclassent pas leur AOC. Pour remédier à la crise des vins de Bordeaux, la Fédération des grands vins a négocié, début août, avec les Fraudes l'autorisation de déclasser en VDJ une partie des volumes qui pèsent sur le marché. Elle a obtenu le feu vert pour un contingent de 200 000 hl, à déclasser avant le 15 septembre. Elle a chargé les négociants, les courtiers et ses adhérents de faire circuler l'information. Début septembre, seul un viticulteur avait fait une demande. En l'absence d'acheteurs fermes, ils ont préféré conserver leur bordeaux valant au moins 750 €/tonneau, plutôt que de le convertir en VDT à 400 €.

Selon les mauvaises langues, les Bordelais paient aussi sur une reprise des affaires sur le millésime 2003, car le 2004 s'annonce moins bon. Plus sentimentalement, on peut y voir une belle histoire d'amour entre les vigneronns et leur AOC. Même dans la difficulté, les Bordelais lui restent fidèles. ■

### Le surgreffage séduit les grands crus de Bourgogne

Lors de la journée portes ouvertes de l'Association technique viticole de Bourgogne (ATVB), le 1<sup>er</sup> septembre, de nombreux vigneronns se sont intéressés au surgreffage. Cette technique, réalisée en prestation de service par la société Worldwide Vineyards (Var), est encore peu répandue en Bourgogne. Mais

elle séduit de plus en plus. De prestigieux domaines l'ont d'ailleurs adoptée pour la première fois cette année. Parmi eux, le château de Chambolle-Musigny, qui a surgreffé du chardonnay sur du pinot noir sur une parcelle de premier cru. Citons également le château de Vosne-Romanée qui a surgreffé une parcelle de 8.5 ares, classée en grand cru La

Romanée, pour améliorer la qualité grâce à la sélection pinot noir « très fin » de l'ATVB. Sans oublier le non moins célèbre domaine de La Romanée-Conti qui a surgreffé 3 500 m<sup>2</sup> en 2003, là encore pour améliorer la sélection. Pourquoi un tel attrait ? D'abord parce que contrairement à une plantation nouvelle, on ne perd qu'une seule récolte. Plutôt inté-

ressant lorsque l'on produit des vins à haute valeur ajoutée ! Mais surtout on obtient des raisins aussi qualitatifs que ceux d'une vieille vigne, dès la première année. Mais les producteurs bourguignons sont loin d'être les premiers à avoir fait appel à cette technique. Par exemple, le château Mont-Redon, à Chateauneuf-du-Pape, a commencé à l'utiliser au cours de la campagne 1986-1987 pour transformer du Cinsault droit en syrah dans des vignes de 35 ans d'âge. ■

### Irréversible

Margaux 21 juillet 2005, peu avant 20 heures. Margaux Cochères annonce à Saint-Julien, son mari, qu'elle attend leur premier enfant. Ils boivent Un verre pour fêter l'événement. A peine passés à la table qu'on somme à la porte. Margaux ouvre. « Brigade de répression de l'ivresse des femmes enceintes : acceptez-vous une prise de sang ? » lui déverse un agent. Empoignée par l'intrusion, Margaux acquiesce et se retrouve avec une aiguille plantée dans le bras. 2 min plus tard, le résultat tombe : 0,3 g/l d'alcool dans le sang. Margaux tombe sous le coup de la loi votée 15 jours plus tôt, à l'initiative du député Jacques Godfrain. Etant enceinte, elle n'a pas le droit de dépasser 0,2 g/l. Elle risque un an de prison et 13 000 €. La Marianne ne doit avoir qu'une seule nuit d'amendes. Dans les minutes qui suivent, les médias dénoncent le comportement irresponsable de Margaux. ■

## ÇA SE CHUCHOTE

Avec ou sans Marianne ? Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2004, les capsules représentatives des droits (CRD) peuvent être payées soit lors de la mise à la consommation, soit lors de l'apposition. Reste une question à régler entre les professionnels et les Douanes : comment distinguer, lors d'un contrôle des Douanes, une

capsule CRD en droits acquittés et une capsule CRD en droits suspendus ? Une rencontre a eu lieu à ce sujet le 14 septembre. Parmi les idées débattues, figure celle de réserver le profit de la Marianne aux vins mis sur le marché intérieur. Sur ce point, les professionnels - vigneronns et négociants - ne sont pas d'accord

entre eux. De nombreux vigneronns restent attachés à la Marianne qui, selon eux, véhicule un image de qualité, notamment à l'export. C'est pourquoi la capsule nautre - sans Marianne - trouve peu d'adeptes, surtout à Bordeaux. En Champagne, en revanche, les exportations sont toujours réalisées

avec des capsules neutres. Le sujet très sensible des CRD dépasse donc le simple débat de la fiscalité. Mais pour les Douanes, cette irrationalité n'est pas de mise : la Marianne ne doit avoir qu'une seule nuit d'amendes. Dans les minutes qui suivent, les médias dénoncent le comportement irresponsable de Margaux. ■